

*Votre enfant a été affecté au lycée Parc Saint Jean : Bienvenue !*

INSCRIPTIONS EN :

- 1<sup>ère</sup> année CAP A.P.H. (Hygiène), P.S.R. (Restauration) ou E.P.C. (Commerce)
- 2<sup>nd</sup>e GT (Générale et Technologique)
- 2<sup>nd</sup>es Bac Pro
- 1<sup>ères</sup> Bac Pro et Bac Techno S.T.2.S.
- 1<sup>ère</sup> année BTS E.S.F.

PERIODE D'INSCRIPTION (LISTE PRINCIPALE) :

**Vendredi 1er Juillet de 15h à 17h30.**

**Lundi 4 Juillet de de 8h à 12h15 et de 13h à 16h45.**

**Mardi 5 Juillet de 8h à 12h15 et de 13h à 16h45.**

**Mercredi 6 Juillet de 8h à 12h15 et de 13h à 16h45.**

PERIODE D'INSCRIPTION POUR LES ELEVES RECRUTES SUR LISTE

SUPPLEMENTAIRE : Attendre l'appel téléphonique de la CPE.

A compter du jeudi 7 juillet de 9h à 11h45 et de 13h à 15h45.

TROIS FAÇONS DE S'INSCRIRE :

→ **SOIT VOUS IMPRIMEZ LE DOSSIER : seulement impression en recto**

Vous déposez ensuite le **dossier complet** auprès de la vie scolaire pendant la période et les horaires indiqués ci-dessus.

→ **SOIT VOUS RETIREZ UN « EXEMPLAIRE PAPIER » DANS L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE :**

Vous déposez ensuite le **dossier complet** auprès de la vie scolaire pendant la période et les horaires indiqués ci-dessus.

→ **SOIT SUR PLACE AU LYCEE LE RESPONSABLE LEGAL REMPLIT LE DOSSIER EN APPORTANT TOUTES LES PIECES INDIQUEES CI-DESSOUS :**

- **3 photos type identité récentes** (moins d'un an)
- **Photocopies des 3 bulletins scolaires** de l'année précédente.
- **un justificatif de domicile** : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone de moins de 3 mois

- un **R.I.B. du compte courant du responsable financier** de type IBAN-BIC pour le versement des aides et des bourses
- Photocopie du **Livret de Famille** (pages sur parents et enfant).
- Photocopie de la **Carte d'Identité** recto verso (sinon, Passeport ou Carte de séjour).
- **Exeat** (certificat de radiation) de l'établissement précédent.
- Photocopie des **Vaccinations** pour les 2ndes Bac Pro ASSP, AEPA et HPS, les élèves de 1ère année CAP PSR et APH, 1ères bac Pro ASSP et AEPA (carnet de vaccinations ou attestation du médecin).

**DOCUMENT A FOURNIR, LE CAS ECHEANT :**

**La photocopie de l'arrêté de jugement** ou de la convention parentale pour la garde et le lieu de résidence de l'enfant en cas de séparation des parents.

**ADHESION CONSEILLÉE :**

Participation financière facultative de **5 €** à régler **par chèque** à l'ordre de la « Maison des Lycéens ».

POUR TOUTE QUESTION SUR CES PROCEDURES : joindre les CPE par mail :

[marie-claude.barouti@ac-nice.fr](mailto:marie-claude.barouti@ac-nice.fr)

[martine.le-lay@ac-nice.fr](mailto:martine.le-lay@ac-nice.fr)

POUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AUX DATES DE RENTREE ET AU FONCTIONNEMENT DU LYCEE PROFESSIONNEL : se référer aux annexes sur le site internet du lycée [www.lyceeparcsaintjean.fr](http://www.lyceeparcsaintjean.fr) ou imprimées dans les dossiers d'inscription fournis par le lycée.

POUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AUX FOURNITURES : les listes de livres pour les 2ndes GT et les 1ères ST2S ainsi que les calculatrices pour les Bac Pro et Techno sont visibles dans les dossiers imprimables ou fournis par le lycée.

**La liste des autres fournitures sera fournie par les professeurs durant la 1<sup>ère</sup> semaine de cours.**